

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CMA NA
Aurélie FRAPPIER-TONDELLIER
06.31.13.67.82
cmar-formation-continue@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Conditions pour s'inscrire à l'examen (article R. 3120-7 du code des transports) - être titulaire de la catégorie B du permis de conduire libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route ; - être médicalement apte dans les conditions prévues par l'article R. 221-11 du code de la route ; - ne pas avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur du transport public particulier de personnes ; - ne pas avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session de l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes ; Conditions pour exercer la profession de conducteur de taxi (article R. 3120-8 du code des transports) Ne pas avoir inscrit au bulletin n° 2 de son casier judiciaire une condamnation définitive pour une des infractions suivantes : - délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ; - conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ; - peine criminelle ou à peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

PARTIE ADMISSIBILITE • Connaitre la réglementation nationale relative au T3P, et celle spécifique taxi, • Maîtriser le code de la route, • Connaitre les notions de bases centrées sur l'activité de taxi relatives à la comptabilité, à la fiscalité, au droit des sociétés et au droit social, • Maîtriser la langue française, • Être capable d'accueillir des touristes anglophones • Connaitre la réglementation départementale ainsi que le territoire départemental. **PARTIE ADMISSION** • Être capable d'effectuer une course en utilisant les équipements spéciaux en situation de conduite.

Contenu et modalités d'organisation

PARTIE ADMISSIBILITE (154h) • Réglementation du transport particulier de personnes - Compétences communes au T3P - Compétences spécifiques taxi • Sécurité routière • Gestion • Expression et compréhension en langue française • Expression et compréhension en langue anglaise • Connaissance du territoire et réglementation locale **PARTIE ADMISSION – CONDUITE SUR ROUTE D'UN VÉHICULE TAXI (21h)** • Conduite et sécurité • Relation client • Construction du parcours et accompagnement touristique • Facturation et paiement

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - Sans niveau spécifique

NON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Formation à la mobilité des conducteurs de taxi Formation continue des conducteurs de taxi

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00375761	du 30/10/2023 au 28/02/2024	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	MON COMPTE FORMATION	FPC
00371858	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	MON COMPTE FORMATION	FPC
00447818	du 14/03/2024 au 15/06/2024	Limoges (87)	CMA FORMATION LIMOGES - CMA NA 87	MON COMPTE FORMATION	FPC
00447675	du 25/03/2024 au 24/05/2024	Poitiers (86)	CMA FORMATION POITIER - CMA NA 86	MON COMPTE FORMATION	FPC
00428252	du 15/04/2024 au 09/07/2024	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	MON COMPTE FORMATION	FPC
00489320	du 10/10/2024 au 11/01/2025	Limoges (87)	CMA FORMATION LIMOGES - CMA NA 87	MON COMPTE FORMATION	FPC
00507414	du 24/10/2024 au 21/01/2025	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	MON COMPTE FORMATION	FPC
00538137	du 17/02/2025 au 30/05/2025	Angoulême (16)	CMA FORMATION ANGOULEME - CMA NA 16	MON COMPTE FORMATION	FPC
00552982	du 19/02/2025 au 11/04/2025	Poitiers (86)	CMA FORMATION POITIER - CMA NA 86	MON COMPTE FORMATION	FPC
00567238	du 24/02/2025 au 12/04/2025	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	MON COMPTE FORMATION	FPC
00566753	du 03/04/2025 au 21/06/2025	Limoges (87)	CMA FORMATION LIMOGES - CMA NA 87	MON COMPTE FORMATION	FPC
00591365	du 21/08/2025 au 14/11/2025	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	MON COMPTE FORMATION	FPC

00624949

du 03/10/2025 au
24/01/2026

Limoges (87)

**CMA FORMATION
LIMOGES - CMA NA
87**

**MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00623592

du 17/10/2025 au
06/12/2025

Coulounieix-
Chamiers (24)

**CMA FORMATION
PERIGUEUX - CMA
NA 24**

**MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00652400

du 23/02/2026 au
13/05/2026

Angoulême
(16)

**CMA FORMATION
ANGOULEME - CMA
NA 16**

**MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00655213

du 01/01/2026 au
31/12/2026

Coulounieix-
Chamiers (24)

**CMA FORMATION
PERIGUEUX - CMA
NA 24**

**MON
COMPTE
FORMATION**

FPC